



Recommandation 1264 (1995)¹

Sciences sociales et le défi de la transition

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée est consciente que la transition du régime communiste totalitaire à la démocratie dans les pays de l'Europe centrale et orientale représente une situation sans précédent dans l'histoire. Ce passage ne peut être effectué en s'inspirant uniquement des démarches théoriques et méthodologiques occidentales déjà existantes.
2. Les pays qui se sont engagés dans la voie des réformes doivent se donner les moyens de construire une société basée sur la démocratie, l'économie de marché et le bien-être social, en mettant en valeur tous les aspects politiques, économiques, sociaux et culturels d'une telle transition. Dans cette perspective, les sciences sociales peuvent jouer un rôle décisif en générant des informations et des analyses permettant de faire des choix plus équitables et d'élaborer des politiques plus pertinentes pour améliorer la société.
3. Les sciences sociales se situent à un point de convergence stratégique de la transformation puisqu'elles sont dédiées à l'étude du comportement des individus et des groupes, à celle de l'économie, de la société civile, de l'Etat et de ses institutions. Si elles peuvent apparaître moins «exactes» et déductives que les sciences naturelles, elles doivent cependant se fonder sur des données quantifiables et sur une méthodologie faisant appel à d'autres disciplines. Réciproquement, les sciences exactes ont de plus en plus besoin des sciences humaines afin d'orienter leurs choix selon les besoins de la population et le développement de la planète.
4. Sous cet aspect global, l'importance des sciences sociales devient encore plus évidente dans le contexte des grands bouleversements politiques et des percées scientifiques et technologiques actuels dans le monde, qui sont en train de changer profondément les conceptions traditionnelles d'organisation de la société elle-même. De ce fait, tant les pays en transition que les pays occidentaux ont besoin de développer la recherche et la formation en sciences sociales en collaborant étroitement afin de répondre aux défis de la globalisation.
5. Le défi de marginalisation sociale due surtout au chômage massif, aux changements rapides dans les mécanismes de l'emploi et à la crise profonde du système d'assurance sociale prive beaucoup de gens du sentiment de sécurité, provoque un profond malaise social et une crise politique. Ce phénomène est vécu de manière beaucoup plus pénible dans les pays en transition. L'Assemblée est alors préoccupée par le fait que l'état actuel des sciences sociales dans les pays en transition fournit des possibilités trop restreintes pour mener des travaux correspondant aux besoins de la société, du fait du manque d'infrastructures et de ressources humaines et financières.
6. Par conséquent, l'Assemblée demande au Comité des Ministres d'inviter les gouvernements des Etats membres, pour autant que cela les concerne:
 - 6.1. à reconnaître qu'il est incertain d'édifier une société basée sur la démocratie, la prééminence du droit et le respect des droits de l'homme sans la participation active des sciences sociales;
 - 6.2. à procéder à la promotion des sciences sociales sur les plans théorique, méthodologique et institutionnel, l'objectif étant de construire une société mieux adaptée aux besoins des citoyens;

1. Discussion par l'Assemblée le 25 avril 1995 (11e séance) (voir [Doc. 7269](#), rapport de la commission de la science et de la technologie, rapporteur: M. Berger). Texte adopté par l'Assemblée le 25 avril 1995 (11e séance).



- 6.3. à se doter des infrastructures et des investissements nécessaires tout en gardant à l'esprit qu'il s'agit d'une recherche dont les résultats ne se feront pas sentir dans l'immédiat;
- 6.4. à encourager une renaissance de la culture civique pour redonner à l'individu la liberté de penser et l'esprit critique à travers la revalorisation des sciences sociales dans l'enseignement secondaire et supérieur, et notamment dans la formation des cadres supérieurs et des dirigeants de la société;
- 6.5. à favoriser le décloisonnement des universités dans un esprit pluraliste et interdisciplinaire pour qu'elles redeviennent le centre de la vie intellectuelle. De nouveaux cours, plus adaptés aux réalités socio-économiques, devraient être introduits pour mieux préparer les jeunes au fonctionnement de l'économie de marché. Parallèlement, il s'agit de jeter les bases d'une fonction publique moderne et adaptée aux nouveaux besoins en renforçant la formation administrative et juridique des futurs cadres;
- 6.6. à sauvegarder le rôle des sciences sociales en tant qu'outil de garantie des droits et des besoins sociaux de la population et de création de mécanismes protecteurs de la démocratie. A cette fin, il est nécessaire de redéfinir la politique gouvernementale pour permettre aux sciences de fonctionner de façon autonome, indépendante et démocratique;
- 6.7. à veiller à ce qu'aucune manipulation ne soit exercée sur les sciences sociales et à ce que les rôles du pouvoir et des sciences restent clairement distincts et autonomes: la fiabilité de l'information que les sciences sociales génèrent est nécessaire à la définition des choix politiques, mais la responsabilité de la prise de décisions appartient aux décideurs politiques;
- 6.8. à stimuler à cet égard la recherche comparative sur la base de données statistiques et à perfectionner les techniques d'enquête et d'analyse, afin de créer les conditions nécessaires pour une analyse plus objective des phénomènes de sociétés;
- 6.9. à établir une collaboration étroite avec le secteur industriel et les services dans un esprit d'ouverture vers tous les problèmes d'ordres humaniste, éthique, social et écologique posés par la société moderne;
- 6.10. à faciliter l'intégration des scientifiques des pays en transition dans la communauté scientifique internationale, en les aidant à adhérer à des organismes comme la Fondation européenne de la science;
- 6.11. à entretenir un dialogue constructif et constant entre les décideurs politiques et la communauté scientifique afin d'être en mesure de déterminer les priorités en matière de recherche et de profiter pleinement dans ce contexte des possibilités offertes au niveau de la collaboration internationale dans ce domaine, comme le programme Most (Gestion des transformations sociales) de l'Unesco;
- 6.12. à inciter différents organismes internationaux ou nationaux à contribuer au développement de programmes dans le domaine des sciences sociales.

7. L'Assemblée recommande au Comité des Ministres:

- 7.1. de promouvoir, par l'intermédiaire de leurs programmes de coopération intergouvernementale et interparlementaire, et dans le cadre des programmes Démosthène et Démosthène bis mis au point par le Conseil de l'Europe, ainsi que des programmes d'autres institutions internationales, l'élaboration de projets permettant le maximum d'échanges entre les spécialistes des sciences sociales des Etats membres. Les projets communs, les colloques et les symposiums, la coopération interuniversitaire, la mobilité des chercheurs et des étudiants sont des éléments clés dans cette stratégie de rapprochement et d'enrichissement mutuel;
- 7.2. de poursuivre et d'élargir dans ce cadre le programme «Réforme législative dans l'enseignement supérieur», mis en œuvre dans plusieurs pays, de manière à englober une restructuration des institutions scientifiques qui ne font pas partie des systèmes universitaires, telles que les académies et les instituts de recherche autonomes;
- 7.3. d'approfondir la réflexion en ce qui concerne la question de l'exode des cerveaux dans les pays en transition d'Europe centrale et orientale, en tenant compte des grandes lignes de la Recommandation no R (95) 7 du Comité des Ministres sur l'exode des cerveaux dans les secteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui constitue une excellente base de travail, avec comme objectif l'élaboration d'une convention internationale